Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260119-AMC19012026006-DE

MAIRIE D'YFFINIAC

DATE DE CONVOCATION
13/01/2026

D/006/4-1/4.1

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt six
Le dix-neuf janvier à dix-neuf heures

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Alain THORAVAL, 1er Adjoint,**

Etaient présents :
Alain THORAVAL, Catherine RIVIÈRE, Jean-Yves MARTIN, Annick GLÂTRE, Christine LE MAU ANDRIEUX, Daniel OGIER, Isabelle PLAZE, Jean-François BOINET, Françoise DUVAL, Hervé PENAULT, Laurent TURBÉ, Denis MARC, Bertrand LE FLOCH, Laurence LE GOFF, Michel RAULT, Emmanuel VIALETTE, Céline BOUTRUCHE, Rozenn LE NAGARD, Pascale RIMAURO, Doriane LEFEBVRE, Emmanuel DESLANDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :
Denis HAMAYON procuration à Alain THORAVAL
Frédéric LE TIEC procuration à Catherine RIVIÈRE
Céline BINAGOT procuration à Isabelle PLAZE
Karelle RAFFRAY procuration à Emmanuel VIALETTE
Gwenaëlle POULLAIN procuration à Annick GLÂTRE
Fernand ROBERT procuration à Doriane LEFEBVRE
Fabrice BOULIOU procuration à Emmanuel DESLANDE
Yvonnick RAULT

Rozenn LE NAGARD a été élue secrétaire

TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

L'avancement de grade est la procédure qui permet, à l'intérieur d'un cadre d'emplois, d'accéder au grade immédiatement supérieur (pas de changement de cadre d'emplois ni de catégorie).
Les conditions exigées sont déterminées par chaque statut particulier (conditions d'ancienneté dans l'échelon, le grade ou le cadre d'emplois, auxquelles peut être associée l'admission à un examen professionnel).

D'une part, lors de la séance du 11 décembre 2020, le Comité technique a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collèges sur les Lignes Directrices de Gestion des ressources humaines applicables à compter du 1er janvier 2021. Concernant les avancements de grade, ces lignes directrices de gestion ont validé la règle suivante : « la collectivité décide de ne pas déterminer de critères et de présenter tous les agents remplissant les conditions d'accès au grade supérieur ».

D'autre part, les membres des collèges employeur et représentants du personnel du Comité technique, lors de la séance du 19 février 2021, ont émis un avis favorable à l'unanimité sur le ratio proposé à compter de l'année 2021 et pour les années à venir, ratio approuvé par délibération du Conseil municipal le 15 mars 2021, à savoir 100 % pour tous les grades présents dans la collectivité.

L'autorité territoriale, c'est-à-dire le Maire, reste toutefois libre de nommer ou non les agents promouvables.

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 022-212203897-20260119-AMC19012026006-DE

Au titre de l'année 2026, les promotions possibles au titre de l'avancement de grade sont les suivantes :

Grades d'avancement par filière	EFFECTIFS		
	Promouvables	**Ratio (%)**	**Date d'effet**
Filière Administrative			
Rédacteur de 2ème classe	1	100	01/01/2026
Filière Technique			
Agent de maîtrise	1	100	05/07/2026
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	100	01/04/2026

Vu le tableau des effectifs du personnel communal, et afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026, il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur les modifications de postes suivantes :

Service / Grade	Modification	Date d'effet
Vie scolaire – Gestion des salles		
Rédacteur principal de 1ère classe TC	+ 1	01/01/2026
Rédacteur principal de 2ème classe TC	-1	01/01/2026
Technique		
Agent de maîtrise principal TC	+1	05/07/2026
Agent de maîtrise TC	-1	05/07/2026
Adjoint technique principal de 1ère classe TC	+1	01/04/2026
Adjoint technique principal de 2ème classe TC	-1	01/04/2026

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ***ADOPTE les modifications du tableau des effectifs présentées ci-dessus.***

Pour copie conforme,
Le 1ER Adjoint,
Alain THORAVAL

MAIRIE DE PLEMET (22) Côtes d'Armor

La secrétaire,
Rozenn LE NAGARD